



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 19 décembre 2016 à 9 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 800 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du projet bénévolat de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 20.02** Autoriser une dépense supplémentaire - Contrat de service pour l'utilisation d'une presse numérique couleur - Contrat numéro RM10-0308 - CANON CANADA INC. – 8 067,82 \$.

40 – Réglementation

- 40.01** Période d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement.

40.02 Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226), afin d'accorder une gratuité à Les amis de la bibliothèque de Montréal pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur, dans le cadre du solde de livres annuel, du 13 mai au 2 juin 2017.

60 – Information

60.01 Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Novembre 2016.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1164013013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 800 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du projet bénévolat de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 800 \$ à Sport et Loisirs de l'Île de Montréal dans le cadre du projet bénévolat de l'arrondissement de Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-12-14 16:18

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164013013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 800 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du projet bénévolat de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Le loisir repose essentiellement sur le bénévolat. C'est la pierre angulaire du loisir municipal. À tel point qu'on estime que chaque dollar public investi est multiplié par trois grâce à l'activité des associations bénévoles. Or, le bénévolat a changé au cours des 10 dernières années. Le recrutement et la rétention des bénévoles représentent un défi quotidien pour les organismes d'aujourd'hui qui doivent composer avec de nouvelles façons de s'impliquer bénévolement, basées sur des motivations différentes et un temps libre réduit. La situation actuelle nécessite des mesures innovantes pour rendre les organisations plus efficaces et autonomes.

Cette problématique étant partagée par beaucoup d'organismes partenaires de l'arrondissement, elle est apparue comme un enjeu lors de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) de l'arrondissement. Sensible à cette réalité, Saint-Léonard a retenu dans son plan d'action MADA 2014-2017 le besoin d'agir sur la problématique de recrutement et de rétention des bénévoles (action 1.2.2 et 1.2.3).

La problématique de recrutement et de rétention des bénévoles a mené au développement du *Programme de soutien en gestion de bénévoles* , un projet de collaboration entre Loisirs et Sport Montérégie et l'Observatoire québécois du loisir de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce projet novateur, implanté initialement sur le territoire de la Montérégie, mise sur les forces du coaching et offre aux municipalités et aux organisations bénévoles, un soutien afin d'effectuer le virage nécessaire au développement du bénévolat.

À la lumière des résultats obtenus en Montérégie, il appert que le coaching est une avenue prometteuse pour soutenir le développement du bénévolat. Ce projet a retenu l'attention de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) qui souhaitent en faire un projet pilote à Montréal.

Lors de la rencontre du 12 décembre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé d'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 800 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet pilote comporte un volet de coaching visant à soutenir des organismes dans l'établissement d'un diagnostic relatif à sa capacité à relever les défis en matière de bénévolat et à mettre en œuvre des moyens pour améliorer cette capacité. Le projet, réalisé en collaboration avec Sport et loisir de l'île de Montréal, prévoit les étapes suivantes :

- Mise en place d'un comité de pilotage composé de l'arrondissement de Saint-Léonard, de SLIM, de la Table de concertation des aînés en action (TCAA) et du Service de la diversité sociale de la Ville de Montréal.
- Accompagnement des organismes pour l'établissement d'un diagnostic à l'aide d'une grille d'analyse du bénévolat, l'examen des outils disponibles, la priorisation des pistes d'action et la réalisation d'un plan d'action.
- Évaluation du projet.

JUSTIFICATION

Sport et Loisir de l'île de Montréal, organisme régional oeuvrant dans le domaine du sport et du loisir sur l'île, contribue à l'amélioration de l'offre de service en sport et en loisir et, ultimement, à une meilleure qualité de vie sur l'île de Montréal. Le bénévolat s'inscrit parmi ses champs d'activités privilégiés. Par sa mission, SLIM est appelé à collaborer à divers projets avec les organismes et les arrondissements montréalais.

Le projet pilote, issu d'une collaboration entre l'arrondissement de Saint-Léonard et SLIM, s'inscrit dans une perspective de développement. Les résultats permettront d'identifier les conditions de succès nécessaires à un éventuel déploiement d'offre de service à Montréal.

Le Service de la diversité sociale est aussi partenaire du projet pilote, notamment en participant au comité de pilotage, en plus de soutenir financièrement le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale à verser à l'organisme est de 6 800 \$.

La somme de 3 400 \$ (non assujettie aux taxes) est réservée par la demande d'achat no 468091 et est imputable au poste budgétaire suivant : 2432-0010000-305103-07001-61900-016491.

Nom de l'organisme	Numéro de fournisseur	Titre du projet	2016	Numéro DA Simon
Sport et loisirs de l'île de Montréal	137363	Projet pilote sur le soutien au bénévolat	3 400 \$	468091

Une demande d'achat est à prévoir pour la poursuite du financement en 2017.

Nom de l'organisme	Numéro de fournisseur	Titre du projet	2017	Numéro DA Simon
Sport et loisirs de l'île de Montréal	137363	Projet pilote sur le soutien au bénévolat	3 400 \$	À venir

Le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal remboursera l'arrondissement à 100% suite aux déboursés effectués à l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet est cohérent avec les politiques et règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice

Le : 2016-11-21



Dossier # : 1163071018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Contrat de service pour l'utilisation d'une presse numérique couleur - Contrat numéro RM10-0308 - CANON CANADA INC. - 8 067,82 \$.

ATTENDU QUE la grande quantité de copies effectuées pour répondre aux besoins de l'arrondissement en 2016 a dépassé les prévisions.
IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 8 067,82 \$ à la compagnie CANON CANADA INC., pour le contrat de service pour l'utilisation d'une presse numérique couleur, contrat numéro RM10-0308.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-12-15 16:36

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163071018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Contrat de service pour l'utilisation d'une presse numérique couleur - Contrat numéro RM10-0308 - CANON CANADA INC. - 8 067,82 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'informatique de l'arrondissement a acquis une presse numérique couleur, modèle C9075 PRO, en 2010. Le contrat d'acquisition prévoyait un coût fixe pour un contrat de service pour l'utilisation de cette presse numérique. Ce coût est de 0,082 \$ / copie pour les copies couleurs et de 0,014 \$ / copie pour les copies noires et blanches. À chaque année, ces frais d'utilisation de cette presse sont facturés par le fournisseur Canon Canada inc.

Cette presse sert à imprimer principalement les outils de communication produits par la Division relations avec les citoyens et des communications.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voici un exemple des outils produits avec cette presse pour l'arrondissement de Saint-Léonard :

- Répertoires des activités ;
- Biblio en bref ;
- Brochure de la saison culturelle ;
- Affiches diverses ;
- Signets ;
- Plans d'action et bilans de plans d'action;
- Documents pour les organismes partenaires;

Le contrat de service prévoit des frais d'utilisation facturés mensuellement. Le bon de commande #1109160 a été ouvert en janvier 2016 au montant de 10 000 \$. Il a été renfloué en août 2016 de 7 000 \$ ainsi qu'en décembre 2016 pour un deuxième montant de 4 660 \$. En 2016, le nombre d'impressions a donc dépassé le montant de 25 000 \$ car une plus grande quantité de copies a été effectuée pour répondre aux besoins de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Selon le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2119), toutes dépenses de plus de 25 000 \$ doit être approuvée par le conseil d'arrondissement. Vu la grande quantité de copies effectuées pour répondre aux besoins de l'arrondissement, une dépense supplémentaire de 8 067,82 \$ est donc requise pour compléter l'année 2016 entraînant un dépassement de la dépense au-delà de 25 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense supplémentaire sera imputée au poste budgétaire suivant :
2432-0010000-305130-01801-53801-000000-0000

Les crédits requis ont été réservés par la demande d'achat numéro 473308.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacques LALONDE, Saint-Léonard

Lecture :

Jacques LALONDE, 15 décembre 2016

Richard CARON
C/d relations avec les citoyens et comm.
<<arr. >60m>>

Nathalie H HÉBERT
Directrice



Dossier # : 1163022030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement.

ATTENDU le paragraphe 4⁰ de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement (2227)*.
IL EST RECOMMANDÉ :

De déterminer les périodes d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement lors d'événement spéciaux et de travaux divers, incluant l'enlèvement de la neige et les opérations d'entretien comme suit :

- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 0 h et 7 h : entre 8 h et 20 h le jour précédent;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 7 h et 19 h : entre 15 h le jour précédent et 3 h le jour même;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 15 h et 7 h : entre 23 h le jour précédent et 11 h le jour même;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 19 h et 7 h : entre 9 h et 15 h le jour même.

De plus, il est recommandé de permettre que cette période puisse être prolongée ou remplacée par une autre à condition que la signalisation appropriée soit mise en place avant la fin de la période d'interdiction en cours, et ce, malgré le premier alinéa.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-12-15 16:38

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Un tout nouveau règlement sur la circulation et le stationnement uniformisant l'ensemble des dispositions réglementaires, y compris les multiples amendements successifs à l'ancien *Règlement relatif à la circulation dans les limites de la ville* (1887) a été adopté lors de la séance du 5 décembre dernier.

L'article 3 de ce nouveau règlement prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par résolution, déterminer les périodes d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement lors d'événements spéciaux et de travaux divers, incluant l'enlèvement de la neige et les opérations d'entretien.

Le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) est entré en vigueur le 13 décembre 2016 abrogeant les disposition relatives aux périodes d'installation de la signalisation interdisant le stationnement du *Règlement relatif à la circulation dans les limites de la ville* (1887). Afin de déterminer les périodes d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement, le conseil d'arrondissement doit maintenant adopter une résolution conformément au nouveau règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0381 en date du 5 décembre 2016 (1163022015) - Adoption du règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

DESCRIPTION

De déterminer les périodes d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement lors d'événement spéciaux et de travaux divers, incluant l'enlèvement de la neige et les opérations d'entretien comme suit :

- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 0 h et 7 h : entre 8 h et 20 h le jour précédent;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 7 h et 19 h : entre 15 h le jour précédent et 3 h le jour même;

- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 15 h et 7 h : entre 23 h le jour précédent et 11 h le jour même;
- s'il s'agit de la signalisation indiquant une période d'interdiction comprise entre 19 h et 7 h : entre 9 h et 15 h le jour même.

JUSTIFICATION

Comme la période d'affichage préalable de la signalisation d'interdiction de stationnement n'est plus prévue au règlement et que le nouveau règlement est entré en vigueur le 13 décembre 2016 abrogeant les dispositions réglementaires relatives aux périodes d'installation de la signalisation interdisant le stationnement, le conseil d'arrondissement doit maintenant adopter une résolution pour déterminer ces périodes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 3, paragraphe 4⁰ du *Règlement sur la circulation et le stationnement (2227)*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 15 décembre 2016
Louis LAFONTAINE, 14 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-14

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1163022031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226), afin d'accorder une gratuité à Les amis de la bibliothèque de Montréal pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur, dans le cadre du solde de livres annuel, du 13 mai au 2 juin 2017.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter l'ordonnance numéro 2226, O-2 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur par Les amis de la bibliothèque de Montréal, dans le cadre du solde de livres annuel, du 13 mai au 2 juin 2017 » en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-12-15 16:37

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226), afin d'accorder une gratuité à Les amis de la bibliothèque de Montréal pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur, dans le cadre du solde de livres annuel, du 13 mai au 2 juin 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1993, Les amis de la bibliothèque de Montréal est un organisme sans but lucratif destiné à faire la promotion de la lecture et à soutenir l'action et le rayonnement du réseau des bibliothèques de Montréal. Parmi ces objectifs, il y a celui d'organiser et de soutenir des événements visant la promotion de la lecture, notamment le solde annuel de livres où les Montréalais peuvent acheter à très bas prix les livres élagués par les bibliothèques de Montréal. Ce solde de livres annuel constitue la principale source de revenus de l'organisme. Environ les trois quarts de ce revenu retournent aux bibliothèques participantes sous forme de financement aux animations.

Chaque année, le solde de livres a lieu à l'aréna Étienne-Desmarteaux. Hors des rénovations majeures font en sorte que ce lieu ne pourra pas être utilisé en 2017.

Les amis de la bibliothèque de Montréal ont demandé à l'arrondissement de tenir cet événement à l'aréna Martin-Brodeur, pour la période du 13 mai au 2 juin 2017.

L'article 14 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226)*, stipule que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé au **chapitre III - Accès aux équipements culturels, sportifs et récréatifs**, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit.

Les amis de la bibliothèque de Montréal prévoit utiliser la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur, pour le solde de livres annuel, selon des horaires de 8 h à 17 h durant 6 jours et de 13 h à 19 h durant 15 jours pendant la période du 13 mai au 2 juin 2017.

La commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social a recommandé, lors de sa séance tenue le 14 novembre 2016, de soutenir cet événement en fournissant la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur gratuitement. Il est donc proposé d'adopter une ordonnance afin d'accorder une gratuité à Les Amis de la bibliothèque de Montréal pour la location de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur dont le tarif est prévu au paragraphe 8⁰ de l'article 22 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'adopter, en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* (2226), une (1) ordonnance afin d'accorder une gratuité à Les amis de la bibliothèque de Montréal pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur pour . Cette ordonnance permettra à Les amis de la bibliothèque de Montréal d'économiser, sur les frais de location de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur, un montant de 6 709 \$.

JUSTIFICATION

Afin d'offrir à l'organisme Les amis de la bibliothèque de Montréal un service similaire à celui offert par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue du solde de livres à l'aréna Étienne-Desmarceaux, il est recommandé d'accorder cette gratuité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Du 13 au 18 mai 2017 : 6 jours de location x 9 heures/jour x 41 \$/heure = 2 214 \$
Le 19 mai 2017 : 1 jour de location x 9 heures/jour x 41 \$/heure = 369 \$
Le 19 mai 2017 : 1 jour de location x 2 heures/jour x 61 \$/heure = 122 \$
Du 20 au 29 mai 2017 : 10 jours de location x 4 heures/jour x 41 \$/heure = 1 640 \$
Du 20 au 29 mai 2017 : 10 jours de location x 2 heures/jour x 61 \$/heure = 1 220 \$
Du 30 au 2 juin 2017 : 4 jours de location x 4 heures/jour x 41 \$/heure = 656 \$
Du 30 au 2 juin 2017 : 4 jours de location x 2 heures/jour x 61 \$/heure = 488 \$

Le montant total de la location, du 13 mai au 2 juin 2017, de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur, s'élève à 6 709 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public d'entrée en vigueur : 10 janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 14 et 22 paragraphe 8^o du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* (2226)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 15 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-15

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1160539012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Novembre 2016.

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de novembre 2016.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-12-08 09:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160539012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Novembre 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois de novembre 2016. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2015-2016 pour la même période.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
C/d urb.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises